

Programme d'action 2018

✓ Introduction

L'IREV, en tant que centre de ressources Politique de la ville Hauts-de-France, inscrit son action dans le cadre de référence des CRPV proposé par le CGET.

Le programme proposé pour l'année 2018 a fait l'objet d'une co-construction avec l'ensemble des membres du GIP (Etat, Région, EPCI pilotes des contrats de ville, Conseil Départemental du Nord, CDC, URH) lors d'un séminaire technique de gouvernance et d'échanges complémentaires, suivi d'un travail de priorisation mené par l'équipe technique avec l'Etat et la Région en tant que membres fondateurs.

Le programme proposé pour 2018 devra s'appuyer sur des moyens de déploiement adaptés. Conformément aux préconisations du cadre de référence, pour les CRPV ayant de grandes régions à couvrir, le présent programme prévoit une équipe technique composée de 7 ETP.

Pour mémoire, les Hauts-de-France comptent 41 contrats de ville, 199 quartiers Politique de la Ville et 54 projets de renouvellement urbain (quartiers d'intérêt national et quartiers d'Intérêt régional).

✓ Actions préconisées

1. Faire vivre les contrats de ville – acte II

A mi-parcours des contrats de ville et dans un contexte d'interrogations sur les nouvelles orientations gouvernementales – un Comité interministériel des Villes étant programmé en décembre -, les acteurs de la politique de la ville en Hauts-de-France font part des constats développés ci-dessous :

- ✓ Des difficultés persistantes à partager la définition de la politique de la ville avec les différentes parties prenantes (élus locaux, partenaires y compris services publics, services de droit commun des collectivités, associations locales) qui induisent :
 - une animation du partenariat local encore trop peu développée et définie (articulation intercommunalités – communes, mobilisation des partenaires) ;

- un enjeu de gouvernance pour un portage et une approche pérennes des contrats de ville (question du portage partagé du contrat de ville et de ses différentes composantes : évaluation, chantier sur la lutte contre les discriminations, sur la gestion urbaine de proximité en lien avec les conventions d'abattement TFPB, etc. rôles de l'EPCI et de l'Etat, place du Conseil régional...);
- des difficultés d'identification claire des moyens de solidarité mis en place par les différents partenaires en faveur des quartiers politique de la ville et de partage de ces éléments localement.
- ✓ La nécessité de faire émerger et d'affirmer localement un projet de territoire comportant un volet solidarité qui concerne les territoires en difficultés, tant urbains que ruraux, répondant ainsi aux besoins de cohésion des territoires et qui pourra être mobilisé à l'avenir (nouvelle génération de contrats de ville, contrats de territoires de ruralité, etc.).
- ✓ Procédures et avenants : un potentiel d'amélioration de la politique de la ville à travers par exemple une évaluation à mi-parcours constructive permettant la mise en place de clauses de revoyures, le développement d'outils de suivi de la programmation plus efficaces et partagés (saisie des dossiers...) ou encore l'adaptation des demandes d'annexes aux réalités des territoires et de leur capacité à faire.

La nouvelle feuille de route du Ministre de la cohésion des territoires, l'affirmation de la stratégie du Conseil régional de soutien à la politique de la ville, les évolutions de périmètres des intercommunalités, les évaluations à mi-parcours des contrats de ville constituent autant d'opportunités de réinterroger les contrats de ville, le cas échéant avec la négociation de clauses de revoyure, mais surtout d'améliorer leur mise en œuvre jusque 2020.

Pour répondre à ces enjeux, l'IREV propose de mettre en place un programme de qualification comportant une série de modules pouvant être mobilisés « à la carte » par ou pour différents publics (élus, professionnels de la politique de la ville, porteurs de projet, vie associative), en fonction des situations locales et des besoins ressentis par les pilotes des contrats de ville. Un outil méthodologique pour réajuster les objectifs du contrat de ville et/ou en réaffirmer la nécessité, appropriable et diffusable localement.

Module 1 « Politique de la Ville » : initiation, sensibilisation

Publics cible : à destination des acteurs élus, partenaires, services de droit commun, et du réseau politique de la ville : référents politique de la ville, têtes de réseaux (notamment associatives), professionnels en prise de poste, étudiants en formation initiale ...

Modalités :

- Déroulé pédagogique construit et partagé par l'équipe et pouvant être décliné à la demande sur les territoires et selon le profil du public ciblé ;
- Réalisation de ressources comprenant un diaporama « de base » actualisé et commenté et de « Points sur » : la politique de la ville, la politique européenne de cohésion, la politique du conseil régional en faveur des quartiers de la politique de la ville, le métier de chef de projet politique de la ville, le bilan à mi-parcours du contrat de ville ;
- Ce module peut être enrichi par les retours d'expérience des professionnels (terrain) ;
- Calendrier : réalisation du module (janvier – février), déploiement en région (mars – décembre), sur initiative IREV (5 séances) et à la demande (10 séances).

Module 2 (ou rédaction d'un guide méthodologique issu d'un groupe de travail) « Gouvernance du contrat de ville » :

Publics cibles : Pilotes des contrats de ville et partenaires en particulier Etat et Conseil Régional (élus et techniciens) le cas échéant Conseils Départementaux

- Les modalités du travail inter-institutionnel : Rôles et attendus des différentes parties prenantes (élus et professionnels), méthodes de travail ;
- Une gouvernance partagée avec les citoyens : quelles conditions de réussite ?
- Calendrier : septembre - novembre, 1 séance en région, conçue comme une journée thématique.

Module 3 « Faire vivre le partenariat des contrats de ville » :

Publics cibles : élus, pilotes et partenaires, services de droit commun, référents politique de la ville

- Conduite de projet partagé : compétences clefs et postures professionnelles ;
- Animation du partenariat : pratiques inspirantes ;
- Rendre compte des engagements de chacun : créer les conditions d'un dialogue constructif ;
- se doter d'outils de mesure et de partage des informations ;
- Calendrier : mars - juin, 1 séance en région, conçue comme une journée thématique.

Module 4 « Programmations annuelles : faciliter la mise en œuvre, partager les priorités, répondre aux enjeux locaux et régionaux »

Publics cible : pilotes des contrats de ville, Etat, Région, le cas échéant Département

Modalités :

- soutien à l'organisation partenariale des rencontres départementales sur la programmation des contrats de ville en lien avec les institutions ;
- Echanges de pratiques autour de la dématérialisation (mise en réseau Etat) ;
- Mobilisation du Droit commun ;
- Analyse des programmations annuelles de chaque contrat de ville à l'échelle régionale ;
- Calendrier : juin - juillet, 5 séances à l'échelle départementale, initiative Etat - Région - Département.

Module 5 « Projet de territoire et solidarité »

Publics cible : intercommunalités (DG, responsables cohésion sociale - PV, responsable politiques rurales et projet de territoire), et le cas échéant partenaires

Modalités :

- Elaboration d'un projet de territoire : du diagnostic à la formulation des enjeux, comment poser la question de la solidarité ?
- Projet stratégique : choix et impacts en termes d'organisation, de communication et de partage du projet de territoire ;
- Mise en œuvre et financements du projet : pacte financier et fiscal de solidarité, dispositifs partenariaux ;
- Le contrat de ville comme levier pour l'ensemble du territoire (idée du marketing territorial d'un QPV qui vient valoriser l'ensemble du territoire, par exemple dans le cadre d'un PRU) ;
- Calendrier : décembre 2018 - juin 2019, 1 séance en région, conçue comme une journée thématique.

Module 6 « Exonération de TFPB : un outil au service de la gestion urbaine (et sociale) de proximité »

Publics cibles : référents politique de la ville et services techniques communes et intercommunalités, bailleurs sociaux

Ce module sera co-construit avec l'Union Régionale Habitat.

Modalités / contenus prévisionnels :

- Partager l'évaluation des effets de l'exonération de TFPB : outils et méthodes ;
- Du dispositif à l'ambition : élaborer un projet de gestion urbaine et sociale de proximité partagé ;
- Retour d'expérience d'un projet de GUP partagé ;
- Calendrier : mars à mai 2018, 1 séance en région, conçue comme une journée thématique.

2- Renouvellement urbain et cadre de vie : le quartier intégré

Parmi les ambitions portées par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le lancement d'un nouveau programme national de renouvellement urbain venant soutenir des projets locaux pleinement articulés aux projets de territoire soutenus par les contrats de ville retient particulièrement l'attention. Après avoir proposé aux acteurs de se pencher, durant la phase de protocole de préfiguration, sur les enjeux de la définition de ces projets, l'IREV propose de saisir l'occasion en 2018 de la signature des conventions et du démarrage de la phase opérationnelle des projets pour permettre le partage d'expériences sur les orientations retenues et interroger les perspectives de leur mise en œuvre au regard des évolutions des contextes et politiques.

Modalités :

- Organisation d'un Pop-Up urbain en avril 2018, suivi de sa capitalisation : ce Pop-Up aura vocation à aborder différents angles d'approches des projets de renouvellement urbain et autres leviers sur le pilier cadre de vie des contrats de ville et de faciliter par les ateliers, l'espace forum et l'exposition mis en place les échanges de pratiques et la valorisation des initiatives et expériences locales. Le label « 40 ans de la politique de la ville » sera sollicité, et une vigilance sera accordée à ce que le Pop-Up s'inscrive dans une approche régionale (témoignages de territoires régionaux, zoom sur des situations locales) afin de s'inscrire en complémentarité avec l'évènement national organisé par Valenciennes Métropole.
- Investissement des événements régionaux et nationaux pour faciliter le repérage d'expériences et la valorisation des travaux de l'IREV (FRARU, Journées de Valenciennes Métropole, etc.).
- Stratégie de communication – diffusion des éléments de capitalisation, en particulier le Notebook « Le projet urbain », publié fin 2017.

3- Participation citoyenne

Il s'agira de conforter la formation des conseillers citoyens en s'appuyant sur l'expérimentation de 2017 (Masterclass citoyenne) et de soutenir l'initiative citoyenne et la vie associative dans les quartiers en facilitant l'accès aux réseaux d'acteurs existants. La place des citoyens dans la gouvernance des contrats de ville sera traitée dans le module afférent « faire vivre les contrats de ville ».

- Formation de formateurs à la « Masterclass citoyenne » répondant aux besoins de formation des conseillers citoyens et s'appuyant sur la capitalisation du cycle (webdoc). 1 à 3 séances en région.
Le déploiement de la Masterclass citoyenne localement permettra de qualifier les conseillers citoyens et de favoriser le rapprochement entre les professionnels du droit commun et les citoyens.
- Soutenir l'initiative citoyenne et la vie associative :
 - sensibilisation à la politique de la ville des réseaux associatifs,
 - sensibilisation aux moyens et modalités de soutien à l'émergence de projets (pour les acteurs Politique de la ville) pour favoriser la mise en réseau et l'émergence de projets avec la vie associative.

4- Dév-éco : le quartier activateur

Depuis 2012 et en plusieurs phases, l'IREV travaille sur la question du développement économique dans les quartiers. Son expertise dans ce domaine est maintenant reconnue et le besoin de qualifier les acteurs locaux reste un enjeu majeur pour gagner en pertinence sur les stratégies locales et les contrats de ville.

Suite au Pop-Up dev éco et au cycle réunissant les territoires de l'ex-Picardie (2017), il apparaît que le suivi et la capitalisation d'actions d'ampleur demeurent insuffisants du fait de l'innovation de ce secteur et de l'absence de recul sur cette question.

Alors même que les ambitions de certains contrats de ville sont mises en avant, le retour sur expérience est encore à la peine.

L'IREV propose, dans la continuité de son travail de qualification, d'observer et de capitaliser les démarches de 4 territoires afin de modéliser des systèmes d'actions et stratégies à des fins d'essaimage en région et au-delà.

Capitalisation – diffusion pour essaimage :

Modalités :

- ✓ Observation, suivi, capitalisation et animation autour d'expérimentation dans 4 domaines d'action et préalablement identifiés pour le caractère innovant et essaimage en 2017 sur 4 territoires :
 - Animation de l'immobilier d'entreprises : suivi de la mise en place d'une animation d'hôtel d'entreprises sur Amiens Nord. Territoire et acteurs : Amiens Métropole,
 - Gouvernance : élaboration d'une gouvernance partagée au sein des services de la CUA. Territoire et acteurs : CU Arras,
 - Emergence de projet : suivi d'une action innovante « L'esprit d'entreprendre » qui vise la promotion de l'entrepreneuriat auprès des jeunes des quartiers Territoire : CU Dunkerque, acteurs : Association Horizon, Entreprendre Ensemble Dunkerque,
 - Innovation : suivi de la mise en place d'actions innovantes dans le cadre de la feuille de route développement économique du contrat de ville. Territoire et acteur : MEL.
- ✓ Groupe de travail « Développement Economique Urbain » des CRPV.
- ✓ Echanges inter-régionaux dans le cadre de CitésCap #2 organisé par RésOvilles (CRPV Bretagne – Pays de Loire) en juin 2018.
- ✓ Animation régionale :
 - Mise en réseau Cités Lab avec équipes Politique de la Ville (voir CDC),
 - Soutien à l'animation de la déclinaison des Chartes « Entreprises & quartiers »,
 - Journée régionale (fin 2018) co-produite avec la MEL (Pop-up dév-éco #2).

5- Innovation sociale et numérique

- Rédaction et diffusion d'un ouvrage « Repères pour agir » capitalisant le cycle 2017.

6- Prévention des discriminations

Axe transversal des contrats de ville, la prévention des discriminations dans ce cadre doit se traduire par la mise en place de démarches territoriales visant à prévenir et lutter contre les discriminations, en particulier liées à l'origine et au lieu de résidence. Quelques plans territoriaux de prévention et de lutte contre les discriminations sont mis en place ou en cours de finalisation dans les Hauts-de-France (Maubeuge, Valenciennes, Métropole européenne de Lille...), quand d'autres sont en cours d'élaboration ou de lancement.

L'IREV propose de :

- Renforcer l'accompagnement des dynamiques territoriales en complément des dispositifs de soutien spécifique du CGET - DRJSCS, notamment par :
 - la diffusion des acquis des 7 cycles de qualification « Egalité – citoyenneté » visant l'impulsion des dynamiques collectives combinant approche intégrée et spécifique de la prévention des discriminations ;
 - l'accompagnement de démarches territoriales (diagnostic, sensibilisation – formation et/ accompagnement à l'élaboration du Plan) pour 2 à 4 territoires volontaires ;
- Accès au droit et discriminations :
 - capitalisation et diffusion des acquis du cycle de qualification réalisé en partenariat avec la MEL en 2017 ;
 - apport de ressources pour le réseau de l'Accès au droit plus largement que sur le seul cycle de qualification, en partenariat avec la MEL, les acteurs de justice, etc.
- Développer un nouveau cycle de qualification sur la prévention des discriminations, par exemple dans le champ de l'habitat – logement.
- Développer une approche intégrée de la lutte contre les discriminations dans les différentes actions menées par l'IREV.

7- Valeurs de la République et Laïcité

L'IREV apporte depuis 2015 son appui à la DRJSCS pour le déploiement du plan de formation « valeurs de la République et Laïcité » en région Hauts-de-France, notamment en assurant la planification, l'organisation logistique des sessions et la rémunération des formateurs.

En 2018, l'IREV souhaite ajuster ses modalités d'intervention en se recentrant sur :

- L'organisation dans le cadre du plan régional de 6 à 8 séances de formation « Valeurs de la République et Laïcité » (2 jours) à destination des acteurs de la politique de la ville (dispensées par les formateurs IREV habilités) ;
- L'animation du réseau des formateurs « VRL » avec la DRJSCS à raison de 2 rencontres par an ;
- La diffusion d'informations et de ressources.

8 – Prévention de la radicalisation

- Valorisation des travaux menés par l'APSN (centre de ressources prévention de la radicalisation en cours de constitution),
- Intervention dans le cadre de l'offre de formation « Radicalisation, laïcité, malaise identitaire des jeunes » destinée à des collectifs locaux de professionnels (travailleurs sociaux, référents



Programme d'action 2018

prévention de la délinquance et politique de la ville...). L'intervention de l'IREV est centrée sur « laïcité et discriminations ».

Calendrier : en fonction des commandes des collectivités locales / déploiement dans le Nord

- Echanges de pratiques entre coordonnateurs CLSPD (Hauts-de-France) : 1 à 2 réunions par an (sous réserve).

9 - Santé

- Animation du réseau régional des Ateliers Santé Ville : 1 à 2 journée(s) par an et capitalisation.

10- Réseau des chefs de projet Politique de la ville

- Cinq rencontres sur l'année en visio conférence : une par département.

11- Participation aux réseaux nationaux ou locaux

Réseau national des CRPV et lien au CGET

L'IREV s'inscrit dans le cadre du Réseau national des centres de ressources Politique de la ville. Cela implique :

- 3 réunions / an avec le CGET dans le cadre de l'animation nationale des CRPV, complétées de réunions entre les directeurs ;
- La réponse aux appels à contribution du CGET (2/an) ;
- Des groupes de travail inter-métiers permettant l'échange de pratiques et de méthodes voire la co-production entre CRPV (veille et diffusion d'informations, capitalisation, développement économique urbain...)
- Le co-pilotage du site portail du Réseau des CRPV avec le directeur de RésOvilles (Bretagne-Pays de Loire) : www.reseau-crpv.fr
- La participation à des groupes de travail nationaux, par exemple au sein du Réseau Europe Urbain (6 à 8 rencontres / an) ;
- Le regroupement annuel des équipes des CRPV.

Réseau RECI

L'IREV participe également aux travaux du Réseau Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration (RECI) depuis 2005. Le Réseau RECI entend favoriser une action collective et mutualisée de production de connaissances dans le domaine de l'immigration, l'intégration et/ou de la lutte contre les discriminations liées à l'origine. Il est soutenu par le CGET, le ministère de l'Intérieur et la Commission Européenne.

Les travaux portent sur deux axes complémentaires :

- capitalisation et diffusion des ressources documentaires (base de données mutualisée <http://biblio.reseau-reci.org>, alimentation du Portail européen sur l'intégration : <https://ec.europa.eu/migrant-integration>) ;
- production de connaissance (notes, « point de vue sur »), capitalisation d'expériences et mise en débat (séminaires nationaux) disponibles sur www.reseau-reci.org.

11- Information, documentation, communication

Lancement et animation du site internet renouvelé :

Afin de mieux répondre aux besoins de nos publics actuels, de capter de nouveaux publics (du territoire de l'ex-Picardie, habitants, élus...) et de valoriser les activités et productions de l'IREV ainsi que de celles émanant des territoires, l'IREV a renouvelé son site internet en 2017.

La mise en service de ce nouveau site ayant été prévue en deux volets, fin 2017 et début 2018, il s'agira en 2018 de suivre la mise en service et la maintenance du site avec le prestataire.

Une enquête d'évaluation sur l'accueil fait à ce nouvel outil et sur son utilisation auprès des utilisateurs et acteurs sera menée au dernier trimestre 2018.

L'information de nos publics passera également par :

- une alimentation régulière du site,
- la rédaction et la diffusion d'une lettre d'information mensuelle,
- occasionnellement des lettres d'informations thématiques.

Cette information et diffusion d'information nécessitera une veille informationnelle quotidienne et une participation active à l'alimentation des panoramas de presse avec les Réseaux nationaux.

Espace doc

Le centre de documentation a bénéficié d'un « désherbage » en 2017, opération qui consiste à trier et évacuer les documents qui n'auraient plus leur place dans le fonds. Cette première étape a permis d'aérer le centre de documentation et de le rendre plus attractif. Pour continuer sur cette lancée et faire de cet Espace doc un lieu de ressources plus pertinent, pratique et ouvert, les étapes à mettre en œuvre en 2018 consistent en :

- tri et réaménagement des archives ;
- alimentation régulière de l'Espace doc (périodiques, rapports, publications et nouveaux ouvrages) ;
- mise en place d'une nouvelle signalétique de l'Espace doc (prise en compte de la nouvelle charte graphique, du nouveau plan de classement) ;
- Promotion de l'Espace doc auprès des universités, écoles de travail social et autres structures exerçant dans les champs de la politique de la ville.

Pour participer à cette promotion et également se nourrir d'échanges avec d'autres professionnels de la documentation, l'IREV participe à :

- des rencontres de réseaux documentaires régionaux (Rive - Réseau d'Information et de Valorisation de l'Environnement, ADBS - Association des professionnels de l'information et de la documentation), à raison d'environ 4 jours par an ;
- l'accueil occasionnel de professionnels de la documentation et des étudiants en documentation (issus de DEUST à Lille 3).

Communication :

Afin d'asseoir son rayonnement régional et de s'assurer une bonne communication autour de ses actions, l'IREV travaillera également sur :



Programme d'action 2018

- les relations presse à l'occasion des événements phares (Pop-Up),
- la présence sur les réseaux sociaux (twitter et LinkedIn),
- la promotion de l'IREV auprès des organismes de formation,
- le développement des partenariats avec acteurs de proximité (Galerie Bleue...).

✓ Déploiement du projet stratégique de l'IREV

Le projet stratégique 2017-2020 comportait plusieurs chantiers de rénovation qui ont pour une bonne part été conduits en 2017 (nouveaux formats de capitalisation, adaptation des modes de communication et des supports dont le site internet...) et sont désormais pleinement intégrés dans le programme ci-dessus.

Certains chantiers nécessitent d'être finalisés ou arbitrés :

✓ Conseil d'orientation

Privilégier les rapprochements et coopérations avec le monde universitaire avant de poursuivre l'installation d'une instance ad hoc.

✓ Irev « lieu de vie »

- Finalisation des petits aménagements des locaux (signalétique, éventuels aménagements du centre de documentation compte tenu de l'archivage des documents...),
- Promotion de l'IREV comme **Espace Doc** disponible pour venir travailler et se réunir.

✓ Ressources humaines :

- Mise en œuvre et suivi du plan de formation individuel et collectif, axé sur la gestion de projet pour favoriser la coopération au sein de l'équipe et la montée en compétences ;
- Adaptation de l'organisation technique tenant compte des évolutions individuelles possibles et de l'expertise acquise ;
- Consolidation du management interne.

✓ Travail interne de formalisation de Process :

- Sélection de prestataires et marchés publics ;
- Approche intégrée des discriminations (dans le programme d'actions et dans les process internes) ;
- Réflexion sur l'utilisation de l'écriture inclusive (en s'appuyant sur les usages des administrations et membres du GIP).

